

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL de CLISSON

Le dossier de demande de la collectivité comprend (case à cocher)

- uniquement un projet éducatif de territoire (PEDT) sans Plan Mercredi
 un projet éducatif de territoire (PEDT) et un Plan Mercredi. Dans ce cas vous devez nécessairement renseigner les pages 6, 7 et 8 liées au plan mercredi

Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Le PEDT est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, en complémentarité avec lui.

DONNEES GENERALES et OBJECTIFS DU PROJET

TERRITOIRE ET PUBLICS

Territoire du PEDT :

Ville de Clisson

Public concerné :

Nombre total d'enfants : 700 Tranche d'âge : 3-12 ans

Niveau maternelle : 225 Niveau élémentaire : 475

LES OBJECTIFS

ORIENTATIONS DONNEES POUR LES 3 PROCHAINES ANNEES

1-Assurer une cohérence éducative et faire des temps périscolaires et extra scolaires des lieux d'apprentissage et du bien vivre ensemble → développer des savoir être : expression de la créativité et de la sensibilité, capacité relationnelle et d'écoute, capacité à juger, décider et donner son avis, capacité à être autonome, savoir vivre. Soutenir la fonction parentale et développer les partenariats à visées éducatives.

2- Agir sur l'éducation à l'environnement et au développement durable → promouvoir des actions en lien avec le développement durable et permettre l'élargissement de l'horizon culturel, artistique et sportif ; permettre à l'enfant d'éprouver, d'appréhender, de découvrir, d'expérimenter et d'agir dans son environnement ; inscrire des projets et actions dans une démarche d'éco-citoyenneté et de développement durable.

3- Développer l'apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté → promouvoir l'engagement citoyen et l'éducation à la citoyenneté. Soutenir les actions inclusives et solidaires.

PILOTAGE DU PROJET

Le pilotage et la coordination sont incontournables pour la réussite du projet.

Nom et prénom du correspondant élu(e) référent(e) : Véronique JOUSSET

Fonction : adjointe aux Affaires scolaires, Enfance et Jeunesse

Adresse : 3, grande rue de la Trinité 44190 CLISSON

Téléphone : 02 40 80 17 80

Adresse électronique : vjousset@mairie-clisson.fr

Structure de pilotage :

Commission Affaire Scolaire Enfance Jeunesse de la ville de Clisson

Rôles et attribution de la structure de pilotage :

→ pilote les travaux de programmation et de développement des activités proposées aux enfants et aux jeunes du territoire.

→ établit des relations étroites avec les directrices des écoles afin que les enfants évoluent, au mieux de leur capacité, dans leur scolarité.

→ répond aux attentes des parents d'élèves, dans la mesure de leur possibilité.

Composition de la structure de pilotage :

Elus de la municipalité

Directeur général Service à la Population

Responsable Education Enfance Maison de l'enfance.

Modalités de fonctionnement du comité de pilotage (mise en place éventuelle d'un COPIL, de commissions, etc.) :

5 à 6 commissions par an

Coordination technique du projet

Nom et prénom du coordinateur : LEGEAI Sébastien

Fonction : responsable Education Enfance

Adresse : Maison de l'Enfance - Esplanade de Klettgau- 44190 CLISSON

Téléphone : 02 40 54 29 50

Adresse électronique : animationmde@mairie-clisson.fr

Pourcentage estimé en équivalence temps plein consacrée à la coordination professionnelle du PEDT ? 20 %

METHODE, ACTEURS et COMMUNICATION

LE BILAN DU PROJET PRECEDENT (à joindre sous forme libre)

Si vous aviez déjà un PEDT, présentez sous forme libre le bilan des trois précédentes années :

Cf doc annexe bilan PEDT 2021-2024

LA METHODE D'EVALUATION

Éléments prévus pour réaliser l'évaluation du projet lors des prochaines années

Bilan annuel des partenaires

Elaboration de fiches diagnostic PEDT

Enquêtes de satisfaction auprès des publics (parents et enfants)

LES CHANTIERS EDUCATIFS CONCRETS RETENUS

En lien avec les objectifs, présenter les principales actions éducatives concrètes retenues pour les trois prochaines années :

Nombres de ces actions sont « transversales » et s'inscrivent dans les différents objectifs/orientations du PEDT

Bien vivre ensemble : passerelle entre tranches d'âge (espace jeune, petite crèche) – création espace « gestion des émotions » au sein de l'école Prévert – supports documentaires et partenariat avec la médiathèque (fond de roulement de livres) – actions en lien avec les droits de l'enfant (uniday...) – soirées thématiques « famille » - organisation d'un séjour mutualisé (ALSH du territoire) – rencontres intercentres ALSH- soutien des actions parentales – Découverte et sensibilisation aux sports inclusifs.

Développement durable et environnement : Savoir Rouler à Vélo – organisation d'un séjour itinérant (ALSH été) – sorties vélos dans le cadre de l'ALSH- actions avec les associations sportives et culturelles locales – installation potagers sur école et MDE – projet sentier pédagogique biodiversité (agenda 2030) – action « semaine sans écran » en partenariat avec les écoles – organisation critérium du Jeune Conducteur...

Citoyenneté et solidarité : poursuite des actions du Conseil Municipal des enfants (élections, actions citoyennes, collectes solidaires...) - découverte des chantiers permanents Animaje – projet journée de la résilience – animations et rencontres intergénération (résidence Jacques Bertrand) – projet « institutions » en collaboration avec les écoles (fonctionnement d'une mairie et d'un conseil municipal)...

ACTEURS MOBILISES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

Les partenaires institutionnels :

- école privée Sainte Famille
- école publique Jacques Prévert
- Clisson Sèvre Maine Aggloh (gestionnaire ALSH)
- ACM maison de l'enfance

Partenaires associatifs (citez les associations mobilisées):

- associations des parents d'élèves des 2 écoles
- clubs sportifs du territoire
- LPO
- Animaje (espace jeune Clisson)
- la Solid
- Vestiaire Solidarité

Services de la collectivité territoriale :

- médiathèque
- EPHAD
- police municipale
- agenda 2030
- service culture et événementiel
- service sport et vie associative
- petite Crèche
- restauration scolaire

Autres partenaires :

- artisans locaux et prestataires

LA PLACE DES PARENTS

Les différents modes, moments et espaces pour la communication, la concertation/ les échanges avec les parents :
Comment les parents sont associés au projet ? Comment sont-ils informés ?

Existant :

Participation aux actions inscrites en cours d'années via les associations de parents d'élèves ; organisation d'événements en lien avec les projets d'écoles (projets nature, végétalisation des classes, Vélobus...)

Relais de communication via les réseaux associations parents d'élèves

Perspectives :

Portail famille actif MDE/parents

Lien direct et échanges quotidien avec les parents d'élèves

Programmation d'événements « famille » à destination parents/enfants

Soutien des actions parentales (fêtes d'école, conférences, « café parents »...)

Consultation et implication des associations de parents dans les projets d'école

COMMUNICATION DU Pedt ET DE SES ACTIONS

Quelles modalités et supports (papier, numérique, panneau d'affichage...) sont mobilisés pour informer sur le PEDT ?

Existant :

Présentation bilan en Bureau Municipal

Réunion annuelle sur les avancées PEDT et diffusion via les différents partenaires.

Bilan annuel spécifique aux écoles (échanges collectivité-groupes scolaires)

Perspectives :

Elaboration d'un document synthétique présentant le PEDT à destination des familles et des partenaires.

communication via site de la ville et réseaux sociaux des actions menées.

PEDT ET AUTRES LEVIERS EDUCATIFS SUR LE TERRITOIRE

PEDT et les autres programmes, dispositifs, ou instances éducatifs sur votre territoire

Préciser l'articulation du PEDT et autres dispositifs: Projet éducatif local, Contrat local d'accompagnement à la scolarité...

Existant :

Emanation de la commission ASEJ de la ville, le PEDT est étroitement lié au projet éducatif de la ville. les objectifs du PEDT étant déclinés en corrélation avec les 5 grandes missions du projet éducatif : accueil – bienveillance – prévention – coéducation – ouverture.

Applicable à l'ensemble des accueils municipaux d'enfants de 3 mois à 12 ans il a pour finalité de répondre aux besoins des parents en permettant à leurs enfants de bénéficier de bonnes conditions d'accueil et de vie en collectivité.

Perspectives :

Renforcement des liens et coopération entre les différents acteurs éducatifs.

Révision du projet pédagogique des ACM reprenant l'ensemble des temps péri et extra-scolaire (APS + PM + ALSH) pour garantir une continuité éducative et pédagogique.

PEDT et la Convention Territoriale Globale (CTG)

Préciser l'articulation entre le PEDT et la CTG

Existant :

CTG signée fin 2022 avec pour objectifs partagés par les signataires :

Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale en poursuivant la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance et enfance.

Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes en accompagnant les parents dans leur rôle et en facilitant l'autonomie des jeunes.

Créer des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle en soutenant les personnes et familles confrontés au handicap ou face à des événements et difficultés fragilisant la vie familiale.

Participation (élus, bénévoles, directeurs de structure) aux groupes de travail CTG selon les enjeux prioritaires (développement offre d'accueil, mutualisation, harmonisation fonctionnements, valorisation des métiers...)

Perspectives :

Continuité dans l'élaboration et la co-construction de projets éducatifs à destination des publics
Mutualisation de moyens : formation des acteurs, partage d'outils d'harmonisation de fonctionnement, prêt de matériel...

PEDT et projet(s) d'école(s) publiques et privées

Quelles sont les articulations et les liens avec le(s) projet(s) d'école (cohérence, complémentarité, axes communs,...) ?

Existant :

Conformité des règlements de cours d'école et des accueils périscolaires
Transmission de signalement entre animateur et enseignant des accidents et comportements inappropriés pour relais auprès des parents → prise en compte de la journée de l'enfant dans sa globalité.
Aménagement et partage d'espaces communs

Perspectives :

Continuité des organisations déjà mises en place
Projet construction nouveau groupe scolaire publique : groupe de travail associé avec collaboration entre les différents acteurs éducatifs (aménagement des espaces, consultation...)
Projet installation espace bien être /émotions au sein de l'école

Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé, parcours avenir)

Comment votre projet prend en compte ou construit des parcours éducatifs pour les enfants ?

Existant :

Ressource interne RASED à Clisson → intervention auprès des équipes ACM des dispositifs mis en place (MPP)
Participation du directeur ACM aux équipes éducatives

Perspectives :

Continuité des organisations mises en place
Formation aux encadrants pluridisciplinaires (école inclusive, gestion des enfants en situation de handicap en milieu scolaire...)

Education Citoyenneté, Laïcité et valeurs de la République

Comment les valeurs républicaines et l'exercice de la citoyenneté sont traduits dans le PEDT et actions éducatives?

Existant :

Ressource interne d'un Conseil Municipal des Enfants issus des 2 écoles (CM1 et CM2) → élections, mandat...
Actions de mobilisation en présentiel (journée sans voiture, collecte solidaires...)

Perspectives :

Orientation 3 du PEDT avec projets associés
Projet « institutions » : présentation des instances municipales aux enfants dans les écoles (fonctionnement, intervention des élus, du CME, visite...)

Prise en compte du handicap

Quelle prise en compte des enfants en situation de handicap (situations repérées, continuité des prises en charge, information aux parents, organisation spécifique, locaux et matériel adaptés, formation des personnels...)?

Existant :

Participation aux équipes éducatives
Continuité de prises en charge en recevant conjointement (école- maison de l'enfance) les familles
Lien direct avec coordonnateur ULIS de l'établissement
Accueil d'enfants reconnus MDPH
Aménagement des espaces pour des enfants mal-voyants

Perspectives :

Echange/soutien avec RASED (intervention auprès des équipes d'animation)
Continuité d'intervention des AESH sur périscolaire
Mise en place CAI (contrat d'accueil individualisé pour les enfants à besoins spécifiques → aménagement et adaptations des accueils collectifs)
Mutualisation formation ATSEM-animateurs
Mise en place d'une salle « gestion émotions et bien être » pour 2024-2025 sur le groupe scolaire élémentaire Prévert
Horizon 2027 : construction nouveau groupe scolaire public
Intégration des AESH aux équipes ACM (pause méridienne)

PEDT et publics adolescents

Quelle(s) prise(s) en compte des publics adolescents (collégiens voire lycéens) dans votre PEDT ?

Existant :

L'association Animaje (délégation compétence jeunesse de Clisson Sèvre Maine Aggloh) a pour mission l'accueil et l'accompagnement des 13-18 ans du territoire.

Actions inscrites avec l'ALSH dans leur filière formation : intervention des stagiaires BPJEPS sur de temps d'animation et formation.

Evénements organisés par les lycéens à destination des enfants des établissements scolaires (olympiades...)

Accueil régulier de stagiaires école (collège, lycée, MFR) sur les ACM

MDE relais auprès des familles des actions parentalité orientées jeunesse (relations parents/ados) organisées par CSMA

Perspectives :

Renforcer les temps passerelle ALSH-espace jeune

Inscrire temps promotion espace jeune dans les écoles (présentation aux CM2)

Accueil de stagiaires école (collège, lycée, MFR) sur les ACM

Sollicitation et participation des espaces jeune aux actions programmées dans la cadre du PEDT

PEDT et séjours éducatifs (scolaire et extrascolaire)

Quelle(s) prise(s) en compte des séjours dans votre PEDT ?

Existant :

5 séjours été de 5 à 12 ans proposés par l'ALSH dont 1 itinérant et 1 séjour mutualisé Clisson Sèvre Maine Aggloh organisé par plusieurs structures enfance du territoire : ouverture, découverte, apprentissage du bien vivre ensemble...

Classes découverte sur les 2 écoles (dont 1 classe découverte vélo (CM2))

Perspectives :

Continuité de propositions de séjours diversifiés sur les vacances scolaires

En complément des actions écoles : organisation de sorties vélo locale lors des temps extrascolaires

LES TEMPS DE L'ENFANT

A- LES TEMPS SCOLAIRES

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés sur une organisation de temps scolaire sur 4,5 jours et 5 matinées: Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Établissements	Publics	Privés sous contrat	Total
Écoles maternelles			
Écoles élémentaires			
Écoles primaires (mat + élém)			
Établissements secondaires			

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés sur une organisation de temps scolaire sur 4 jours: Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Établissements	Publics	Privés sous contrat	Total
Écoles maternelles	1	1	2
Écoles élémentaires	1	1	2
Écoles primaires (mat + élém)			
Établissements secondaires			

B -LES TEMPS PERISCOLAIRES

1- Les temps périscolaires sur le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi (voire le mercredi matin si école ce jour-là)

Les temps périscolaires organisés et proposés dans le cadre du PEDT:

Le périscolaire développe un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT et vise la continuité et complémentarité éducatives avec les projets des écoles. Ce projet précise les conditions d'accueil, indique les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps

Créneaux horaires du périscolaire du matin au soir	Nature du temps périscolaire (accueil périscolaire, TAP garderie, mono activité...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Organisatrice (mairie, club, asso...)	Structure (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
							N O N	O U I
7h15-8h45 12h-13h30 16h15-19h	APS matin et soir Pause méridienne	Maison de l'enfance et école jacques Prévert	3-12 ans	Mairie				X

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités:

Mairie organisatrice des temps périscolaires

Taux d'encadrement et qualification des intervenants respectent la réglementation en vigueur: OUI

Des activités périscolaires se déroulent dans des locaux scolaires :NON

et plus particulièrement dans des salles de classes : NON

Et si OUI, y a-t-il une charte de bonne utilisation des locaux scolaires? Si OUI merci de la joindre en annexe

Des matériels sont gérés de façon concertée entre scolaire et périscolaire ?

OUI → pharmacie ; jeux de cours ; bibliothèque sur temps méridien

Comment sont organisés les temps de transition et les transferts entre le scolaire et le périscolaire ?

Un protocole de transfert des enfants est-il rédigé : NON

Animateurs référents de classe/niveau pour l'année scolaire en cours (APS te PM). Communication directe avec l'équipe enseignante.

Comment s'organisent les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) mises en place par les enseignants ? Quelle articulation entre le périscolaire et les APC (contenu, organisation...)?

Les APC ont lieu après la journée d'école. Possibilité d'accueillir en APS les enfants bénéficiant des APC. Un animateur assure la récupération des enfants concernés pour un retour à la MDE.

Commentaires sur l'organisation des temps périscolaires:

Bonne communication entre les équipes enseignantes et les APS (groupe scolaire Jacques Prévert)

2 - Les temps d'activités périscolaires TAP/NAP

Organisez-vous des TAP/NAP ? NON

3 - Le Mercredi

Présentation des accueils et des activités éducatives organisés sur la journée du mercredi:

(Les accueils collectifs de mineurs développent également un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT. Ce projet précise les conditions d'accueil, les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps)

Créneaux horaires	Nature du temps (accueil de loisirs, mono activité, atelier famille...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Organisatrice (mairie, club, asso...)	Structure (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
							N O N	O U I
7h15-18h45	ALSH	Maison de l'enfance	3-12 ans	Clisson Sèvre Maine Aggloh				X

Observations sur l'organisation du mercredi:

Inscription possible à la demi-journée (avec ou sans repas) ou à la journée

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: OUI

Si Oui avec quels organisateurs ?

Une convention de mise à disposition de service (CSMA-ville de Clisson)

C- L'EXTRASCOLAIRE

Les temps extrascolaires organisés et proposés dans le cadre du PEDT:

(Les accueils de loisirs développent également un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT. Ce projet précise les conditions d'accueil, les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps)

Jours et Créneaux horaires de l'extrascolaire	Nature du temps extrascolaire (accueil de loisirs, mono activité, atelier famille...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Organisatrice (club, asso...)	Structure (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
							N O N	O U I
Du lundi au vendredi lors des périodes de vacances scolaires 7h15-18h45	ALSH	Maison de l'enfance	3-12 ans	Clisson Sèvre	Maine Aggloh			X

Observations sur l'organisation de l'extrascolaire:

Inscriptions à la journée

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: OUI – NON
Si Oui avec quels organisateurs ?

- Une convention de mise à disposition de service (CSMA-ville de Clisson)

FORMATION DES ACTEURS

Avez-vous identifié des besoins de formation ? si OUI lesquels ?

Amélioration des champs de compétence des encadrants

Prise en charge des publics spécifiques – inclusion

Secourisme - sécurité

Des actions de formation sont-elles intégrées au PEDT ?

Existant (en cours ou réalisées) :

Surveillant de baignade (réalisé)

Gestion de conflit -médiation

Journée pédagogique des animateurs ALSH (Clisson Sèvre Maine Aggloh)

PSC1

Inclusion-gestion du handicap en milieu scolaire

Inscription aux formation Plan Mercredi

Perspectives :

Formation conjointe enseignants-atsem

Projet de sensibilisation au handicap et aux enfants à besoins particuliers auprès d'animateurs, d'ATSEM et d'enseignants

Journée pédagogique partenaires éducatifs

Formation gestion bruit et aménagement dans un restaurant scolaire

Organisation d'une formation Plan Mercredi sur le territoire

DEMANDE COMPLEMENTAIRE PLAN MERCREDI

Données Générales liées au Plan Mercredi (si différentes du PEDT)

Nom et Prénom de l' élu(e) référent(e) :

fonction : adresse électronique :

Nom Prénom du coordonnateur :

téléphone : adresse électronique :

durée du Plan Mercredi : la convention sera sur la même échéance que celle du PEDT

Organisation (cette organisation peut être actualisée annuellement par avenant)

Tableau de présentation des accueils collectifs de mineurs déclarés à la DSDEN service jeunesse engagement et sports, ouverts le mercredi et inscrits dans le Plan Mercredi (se référer au site [caf.fr](https://www.caf.fr) via le lien ci-dessous)

<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-loire-atlantique/partenaires-locaux/vacances-loisirs/le-plan-mercredi>

Nom de l'accueil	Nom de la structure organisatrice (association, mairie,...) ¹	Horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil le mercredi	Adresse complète de l'accueil	Tranche d'âges du public accueilli	Numéro dossier Caf (Numéro SIAS)
Accueil de loisirs – Maison de l'Enfance	Clisson Sèvre Maine Agglo	7h15 - 18h45	4 bis esplanade de Klettgau 44190 CLISSON	3/12 ans	

Nombre de places ouvertes (effectif total déclaré) le mercredi par commune dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan mercredi :

Nom de la commune A : CLISSON

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 48

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 72

Nom de la commune B (en cas de projet intercommunal) :

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : -----

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : -----

...

1. ¹ Les organisateurs d'accueil collectif de mineurs doivent avoir téléchargé, sur leur onglet organisateur du logiciel TAM, leur projet éducatif actualisé

Activités proposées dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

Partenaires des accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
 - équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
 - structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants dans les accueils déclarés (en plus des animateurs) :

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
 - personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

Engagements de la collectivité dans la charte qualité Plan Mercredi

La charte est disponible sur le site <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

La collectivité s'engage à prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères

Pour chacun des 4 axes de la charte, veuillez présenter synthétiquement l'existant, et les perspectives d'évolutions sur la durée du plan mercredi

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

L'existant :

Equipe ACM :

- organisation en référence de classe/niveau → échange animateur-enseignant afin de faciliter les transmissions entre temps scolaires et périscolaires.

- encadrement des services périscolaires + pause méridienne + ALSH mercredi + ALSH vacances

- remplacement des ATSEM en cas d'absence et encadrement du service minimum

Projets communs écoles-maison de l'enfance (semaine sans écran, SRAV...)

Rythme : Prise en compte de la journée/semaine de l'enfant dans sa globalité.

Perspectives :

Continuité des organisations en place

Journée pédagogique co-construite établissement scolaire service ACM

Mutualisation formation des encadrants

Soutenir et encourager la présentation des projets d'école aux équipes d'animation ainsi que la présentation du projet pédagogique aux équipes enseignantes.

Développer le travail partenarial avec l'Education Nationale dans le cadre d'axes spécifiques autour du PEDT.

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

L'existant :

Accueil d'une classe ULIS et du réseau RASED

Dispositif cantine à 1€

Organisation temps parents-enfants (soirée famille)

Elaboration d'un protocole d'accueil des enfants en situation de handicap : organiser des RDV avec les familles, établissement scolaire et accueil collectif de mineurs.

Organisation de rencontres avec les professionnels de santé en fonction des problématiques pour les équipes (sensibilisation, dispositifs, formations...)

Temps d'échanges formels et informels entre les parents et les animateurs : accueil des familles pour un temps de transition temps périscolaire/temps familial

Perspectives :

Maintien et continuité des actions mises en place.

Cibler des temps communs établissements scolaires/services d'accueil (portes ouvertes, manifestations...)

Application d'une tarification au taux d'effort à partir de septembre 2024

Renforcer le lien partenarial avec les acteurs spécialisés (RASED...)

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

L'existant :

Construction de partenariats avec les différents établissements (culturels, associatifs, sportifs...)

Organisation régulière de sorties locales.

Rencontres intercentres.

Découverte des chantiers de jeunes Animaje (rénovation patrimoine)

Restauration scolaire : développement et mise en avant des richesses locales.

Perspectives :

Faire perdurer les actions mises en place : les valoriser auprès des familles.

Renforcer le partenariat local avec les acteurs du territoire.

Installation d'une commission restauration scolaire (personnel restauration, enseignants, parents, enfants, animateurs)

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

L'existant :

Construction d'activités dans une logique de loisirs et de découverte.

Propositions de programmes d'animations pour chaque période, adaptés aux 3-5 ans, 6-8 ans et 9-12 ans qui relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, citoyennes et sportives) → permettre aux enfants de choisir en fonction de leurs envies.

Activités au service du projet et s'inscrivant dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions...)

Proposition d'espaces d'activités « libres » (bibliothèque, jeux de constructions, jeux de société...)

Perspectives :

Maintien des propositions et organisations.

Réflexion sur la place des propositions faites par les enfants : mise en place de temps « A la carte » construits par et pour les enfants.

Développer des « passerelles » entre espaces jeunes-accueils de loisirs pour les enfants de CM2 : Programmation de temps d'échanges au sein des établissements scolaires co-construit ACM/espace jeunes Animaje

Etablir des questionnaires et enquêtes de satisfaction à destination des publics (enfants et parents).

Attention particulière portée afin de finaliser les cycles d'activités par un temps fort de restitution (spectacles, expositions, temps convivial...) à la fois valorisant pour les enfants, les familles, les acteurs et partenaires.

ANNEXES au dossier PEDT et éventuellement Plan Mercredi

Liste des annexes :

- bilan PEDT 2021-2024
- projet éducatif de la ville de Clisson
- projet pédagogique ACM
- programme animation ALSH

Date :

Signature du représentant de la collectivité

Formulaire à retourner par messagerie électronique à :

- DSDEN service Jeunesse Engagement et Sports : pel44@ac-nantes.fr
- DSDEN Division de l'Organisation Scolaire: pole1d44-moyens@ac-nantes.fr
- CAF de Loire-Atlantique : partenaires-afc@caf44.caf.fr

Si l'envoi excède 5 Mo, nous vous invitons à utiliser une plateforme de transfert

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) DE CLISSON
Bilan Synthèse 2021-2024

PARTENAIRES : ACM (+ CME) / ECOLES / ASSO PARENTS D'ELEVES / ESPACE JEUNES / AUTRES INSTITUTIONS...

Axe 1	Des réalisations...	Des attentes...
<p align="center">Développer la curiosité humaine et scientifique</p>	<p>Organisation de l'ACM : thématiques par période (eau, émotions, métiers...)</p> <p>Avec médiathèque : -Lecture sur place et emprunts ponctuels de livres -Participation au prix BD Plume d'OH pour les 9-12 ans -emprunts de documentation technique par les animateurs</p> <p>Création d'un espace dédié aux livres au sein de la MDE (espace Bois Joli)</p> <p>Action LPO : animation petites bêtes et observation des oiseaux</p> <p>Participation au recensement Atlas biodiversité avec les enfants de l'accueil de loisirs.</p> <p>Animation extraction de miel à l'accueil de loisirs</p> <p>Sorties diverses en lien avec les thématiques (parcs, musées) mais aussi sorties locales dans Clisson et les alentours.</p> <p>Projet d'animation autour des activités scientifiques et techniques (1 animateur parti en formation)</p> <p>Lors des temps APS, mise en place « d'espaces de jeux libres autonomes » enrichis par les équipes encadrantes</p> <p>Sorties scolaires : animation autour des graines et des 5 sens (maternels), sortie planétarium...</p> <p>Sorties nature (écoles) : petites bêtes, intervention LPO...</p> <p>Travail autour de la jachère fleurie et du potager</p> <p>Asso parents : -gestion logistique bibliothèque école + soutien « lire et faire lire » - rencontre autour de la musique classique - rencontre autour de la musique classique</p>	<p>Développement de l'école du dehors</p> <p>Renouvellement des actions</p> <p>Projet de classe nature (mare et animaux)</p>

Axe 2	Des réalisations...	Des attentes...
<p>Mettre en œuvre des solidarités concrètes</p>	<p>Rencontres intercentres avec les accueils de loisirs du territoire (Gorges, Monnières...)</p> <p>Projet d'animation autour de la gestion des émotions, organisations de journées « bien être »</p> <p>Partenariat ANIMAJE : intervention des stagiaires de la formation BPJEPS sur un temps d'animation le mercredi (histoires à vivre)</p> <p>Accueil régulier d'enfants porteurs de handicap sur tous les temps + inclusion ALSH</p> <p>CME : projet tous ensemble bien dans sa tête, bien dans son corps (3 actions : journée inter écoles, sports inclusifs et animation à la RJB lors de la semaine bleue en octobre)</p> <p>Avec EPHAD : plusieurs rencontres intergénération programmées (merc et vac)</p> <p>Séjours mutualisés avec les accueils de loisirs du territoire</p> <p>En continuité avec le projet gestion des émotions : initiation d'un projet « bien vivre ensemble » lors des temps APS</p> <p>Ateliers Yoga sur les temps APS (mai et juin)</p> <p>Partenariat ANIMAJE :</p> <ul style="list-style-type: none"> -intervention des stagiaires de la formation BPJEPS sur un temps d'animation le mercredi (histoires à vivre) - programmation de temps « passerelle » avec l'espace jeunes de Clisson <p>Accueil régulier d'enfants porteurs de handicap sur tous les temps + inclusion ALSH</p> <p>Organisation de temps « famille » : gouters partagés, expos, animations...à destination des parents</p> <p>Ecoles : animations, jeux, arts et loto avec la résidence Jacques Bertrand (EPHAD)</p> <p>Tutorat entre enfants sur le groupe scolaire</p> <p>Conseil d'enfants dans les établissements scolaires</p> <p>Asso parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> -organisation conférence soutien parentalité -collecte solidaire -soutien agir contre la maladie 	<p>Continuité des actions et nouveaux partenaires</p> <p>Réflexion sur inclusion et école inclusive</p>

Axe 3	Des réalisations...	Des attentes...
<p>Sensibilisation au respect de l'environnement et aux mobilités douces</p>	<p><u>Séjours été</u> : 2 itinérants (vélo et à pied) sur accueil de loisirs</p> <p>Plusieurs <u>sorties vélo</u> à la journée lors de l'accueil de loisirs (vac et merc)</p> <p>Installation d'un <u>carré potager</u> coté maternelle à la MDE</p> <p><u>Sorties « nature »</u> lors de l'accueil de loisirs (lecture-nature, ramassage des déchets...)</p> <p><u>CME</u> : plusieurs projets : nettoyons la nature, sensibilisation aux déplacements à vélo, week end sans voiture</p> <p>Mise en place <u>d'un potager</u> sur l'accueil de loisirs et l'APS.</p> <p><u>Avec restaurant scolaire</u> : sensibilisation et animations autour du tri sélectif et du compostage et du gaspillage alimentaire</p> <p><u>Sorties « nature »</u> lors de l'accueil de loisirs (lecture-nature, ramassage des déchets...)</p> <p><u>SRAV</u> dans les écoles : prolongation en classes vertes vélo</p> <p><u>Ecoles</u> : priorité des déplacements faits à pied dans un cadre local (cinéma, médiathèque...)</p> <p>Travail autour <u>du tri et du recyclage</u> en classe</p> <p><u>Asso parents</u> : projets nature au sein des écoles ; Vélobus...</p>	<p>Agenda 2030 : inscrire des actions et consolider les collaborations.</p> <p>Promouvoir les déplacements doux et développer le SRAV au sein des écoles</p> <p>Développement de l'école du dehors</p> <p>Renouvellement et nouvelles cations autour du développement durable</p>

Axe 4	Des réalisations...	Des attentes...
<p>Accompagner des solidarités citoyennes</p>	<p>Séjours été : partenariat avec Animaje : visite et découverte des chantiers de jeunes par les enfants de la MDE</p> <p>CME :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Organisation des élections - abonnement au Petit Gibus -Action de sensibilisation à la protection de la rivière (flocage au niveau des avaloirs) <p>Groupe 9/12 : mise en place de projets d'animation à l'initiative et portés par les enfants (théâtre, escape game...), dynamique élargie aux 6/8 ans.</p> <p>Mise en place de malles de jeux et d'animations (rallye photos, tournois sportifs mixte) sur les temps méridiens sur l'école J Prévert</p> <p>Semaine sans écran avec école J Prévert (et médiathèque)</p> <p>Mise en place d'animations saisonnières sur les temps méridiens sur l'école J Prévert</p> <p>Asso parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> -café des parents → rencontres pour favoriser les échanges -soutien aux projets d'autofinancement des voyages transplantés -organisation d'une formation PSC1 	<p>Ouverture à l'international</p> <p>En réflexion sur de nouveaux formats et actions à mener.</p> <p>Renouvellement des actions.</p>

PROJET EDUCATIF :

Applicable à l'ensemble des accueils
municipaux d'enfants de 3 mois à 12 ans.

LA FINALITE :

Répondre aux besoins des parents en permettant à leurs enfants de
bénéficier de bonnes conditions d'accueil et de vie en collectivité.

LES MISSIONS :

L'ACCUEIL

LA BIENVEILLANCE

LA PREVENTION

LA COEDUCATION

L'OUVERTURE



MISSION 1

L'ACCUEIL :

Définition :

Concevoir un accueil des enfants et de leurs parents, basé sur le respect des personnes et de leurs besoins.

LES BUTS POURSUIVIS

- 1) Dans de bonnes conditions (disponibilité - discrétion - écoute).
- 2) Sans distinction (religieuse - d'origine - de ressources).
- 3) Avec une politique tarifaire au plus proche de la réalité financière des familles (PSU + QF).
- 4) Accueil des enfants porteurs de handicaps.



MISSION 2

LA BIENVEILLANCE

Définition :

*Etre attentif à l'autre et le valoriser pour favoriser son épanouissement.
« volonté qui vise le bien et le bonheur d'autrui » »*

LES BUTS POURSUIVIS

- 1) Sécurité physique et affective.
- 2) Qualité pédagogique et relationnelle de l'encadrement (recrutement et formation des équipes).
- 3) respect de ses choix.
- 4) Valorisation de l'enfant dans ses apprentissages et les réalisations collectives.
- 5) Respect des rythmes de l'enfant.



MISSION 3

LA PREVENTION

Définition :

Proposer des garde-fous face à des comportements à risques

** limitée à la prévention secondaire (information généraliste ou en direction d'un public ciblé - pas de prise en charge des déviances.*

LES BUTS POURSUIVIS

- 1) Recensement des besoins non couverts des familles.
- 2) Ecoute des situations particulières pour orienter les personnes.
- 3) Proposition d'informations collectives face aux comportements à risques.
- 4) Soutien à la parentalité.



MISSION 4

LA COEDUCATION

Définition :

Considérer l'enfant comme une personne en construction au sein d'un réseau éducatif.

LES BUTS POURSUIVIS

- 1) Conception d'équipe élargie à tous les intervenants de la structure.
- 2) En complément des apports de la famille, expérimentation des règles de vie collective.
- 3) Socialisation de l'enfant
- 4) Apprentissage de la citoyenneté et de la solidarité



MISSION 5

L'OUVERTURE

Définition : Aller au-delà des structures, à la rencontre du monde

LES BUTS POURSUIVIS

- 1) Rencontres inter-générationns
- 2) Mise en œuvre de partenariats diversifiés
- 4) Découvertes et initiations culturelles et sportives



2024



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil Collectif de Mineurs



 CLISSON
MAISON DE L'ENFANCE 



Esplanade de Klettgau, 44190 Clisson
02 40 54 29 50
animationmde@mairie-clisson.fr

TABLE DES MATIERES

1. Préambule	2
2. Présentation	2
2.1. La structure	2
2.2. L'Accueil Collectif de Mineurs	2
2.2.1. Les différents services	2
2.2.2. Gestionnaires	3
2.2.3. Public, capacité et lieux d'accueil	3
3. Les différents niveaux de projets	4
4. Les objectifs	4
4.1. Les objectifs éducatifs	4
4.2. Les objectifs pédagogiques généraux	5
4.3. Les démarches pédagogiques	6
4.3.1. Les temps périscolaires (accueil périscolaire et pause méridienne)	6
4.3.2. L'accueil de loisirs	7
4.3.3. Intentions pédagogiques = objectifs opérationnels	8
4.3.4. Séjours (activités accessoires été)	9
4.4. L'accueil des mineurs atteints de trouble de la santé ou de handicaps.	9
4.4.1. Enfant porteur d'un handicap	9
4.4.2. Enfant souffrant d'une allergie	9
4.4.3. Prise de médicaments et soins administrés	10
5. Le projet de fonctionnement	10
5.1. Les modalités d'inscription et tarification	10
5.2. Les équipes	11
5.2.1. Présentation	11
5.2.2. Missions et fonctions	12
5.3. La communication	13
6. L'évaluation	14
6.1. Les bilans/les réunions d'équipe	14
6.2. Ajustements et projets ponctuels	15
7. Annexes	15

1. PREAMBULE

Le projet pédagogique est un document construit par l'ensemble de l'équipe d'animation et rédigé par le directeur de la structure. Il est constitué d'objectifs qui découlent du projet éducatif de la ville qui définit les engagements, les démarches des actions éducatives et les orientations des structures enfance du territoire.

Ce document est très précieux à la fois pour l'équipe pédagogique, pour les familles et pour les partenaires organisationnels et financiers (Mairie, l'Agglomération Clisson Sèvre et Maine, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la CAF...) afin de définir les grandes orientations des Accueils Collectifs de Mineurs.

Au sein des différents services de l'Accueil Collectif de Mineurs de la Maison de l'enfance, il retranscrit les valeurs que nous souhaitons véhiculer et notre manière de les mettre en place pour répondre aux besoins du public et des familles. Il exprime les moyens mis en œuvre et l'organisation des différents moments d'accueil.

2. PRESENTATION

2.1. LA STRUCTURE

La Maison de l'Enfance se situe à Clisson au 4 bis esplanade de Klettgau. La structure regroupe différents services de la ville : la Petite Crèche « la Pit'chounerie » pour les 0-4 ans, un Relais Petite Enfance (service Aggloh), un Lieu d'Accueil Parent-Enfant (LAPE, permanence 1 fois par semaine), un pôle administratif (direction et accueil secrétariat) et le service **Accueil Collectif de Mineurs** regroupant *l'accueil périscolaire* (matin et soir), *la pause méridienne* et *l'accueil de loisirs* (mercredis et vacances)¹.



2.2. L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

2.2.1. LES DIFFERENTS SERVICES

L'Accueil Collectif de Mineurs se décline en plusieurs services :

- L'accueil périscolaire (APS) : service proposé le matin avant l'école et le soir (après les cours) pour les enfants inscrits à l'école publique Jacques Prévert sur les jours scolaires.
- La pause méridienne (PM) : service proposé sur le temps de restauration pour les enfants de l'école Jacques Prévert lors des jours scolaires.

¹ Annexe : « plan implantation structure »

- L'accueil de loisirs (ALSH) : service accueillant tous les enfants (selon inscriptions) âgés de 3 à 12 ans sur les mercredis scolaires et sur les vacances scolaires.

2.2.2. GESTIONNAIRES



L'accueil périscolaire (APS) et la pause méridienne (PM) sont de services municipaux gérés par la ville de Clisson qui en détient la compétence.



L'accueil de loisirs (ALSH) est une compétence de l'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo qui gère l'ensemble des accueils de loisirs de son territoire (13 structures) dont Clisson, via une mise à disposition des services.

2.2.3. PUBLIC, CAPACITE ET LIEUX D'ACCUEIL

Sur les temps périscolaires (APS et PM) seuls les enfants scolarisés de PS à CM2 sur l'école Jacques Prévert peuvent être accueillis. Deux groupes d'âges sont ainsi définis : maternels 3-5 ans et élémentaires 6-12 ans.

L'accueil se déroule dans les locaux et parc de la Maison de l'enfance (pour l'APS), sur le restaurant scolaire (pour la PM et le temps du goûter de l'APS soir) ainsi que sur l'ensemble des espaces de l'école Jacques Prévert (cours, gymnase, salles...) (pour la PM).

L'effectif maximal d'enfants pouvant être accueillis s'élève à :

- 140 pour l'APS (*60 moins de 6 ans et 80 plus de 6 ans*).
- 125 pour la PM maternelle.
- 230 pour la PM élémentaire.

Sur l'accueil de loisirs (ALSH) tous les enfants âgés de 3 à 12 ans peuvent être accueillis sous conditions d'inscription auprès de la Maison de l'Enfance. La répartition se fait en trois groupes distincts : maternels 3-5 ans, élémentaires 6-8 ans et élémentaires 9-12 ans.

L'accueil se déroule dans les locaux et parc de la Maison de l'enfance ainsi que sur l'Espace Loisirs (locaux au sein de l'école Jacques Prévert).

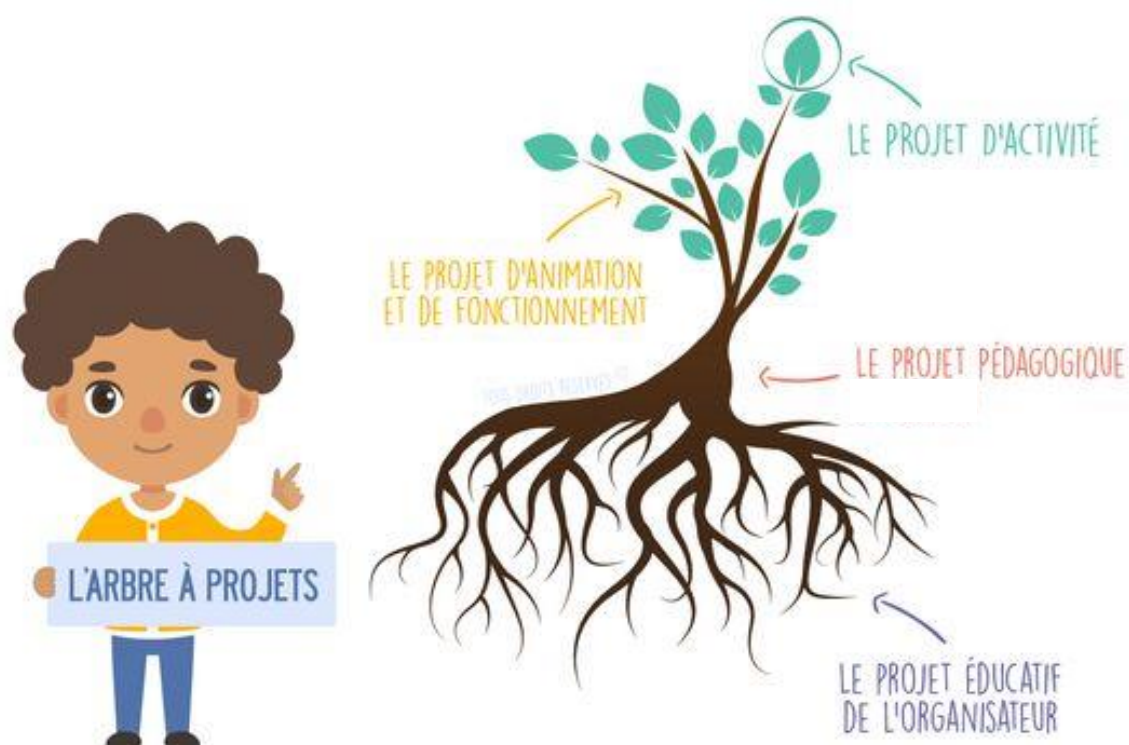
L'effectif maximal d'enfants pouvant être accueillis s'élève à :

- 48 pour les moins de 6 ans.
- 72 pour les plus de 6 ans.



3. LES DIFFERENTS NIVEAUX DE PROJETS

LES NIVEAUX DE PROJETS EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



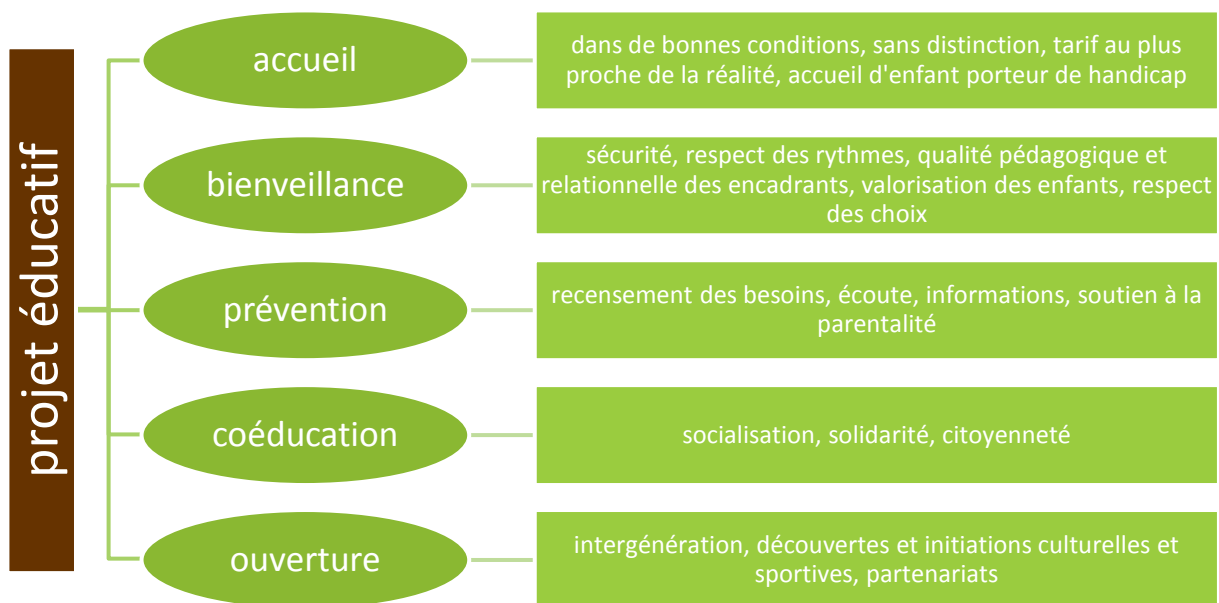
4. LES OBJECTIFS

4.1. LES OBJECTIFS EDUCATIFS

La politique enfance de la ville de Clisson se traduit par la définition et l'application d'un projet éducatif à l'ensemble des services municipaux de la Maison de l'enfance qui accueille les enfants de 3 mois à 12 ans.

Ce projet éducatif a pour finalité de répondre aux besoins des familles en permettant à leurs enfants de bénéficier de bonnes conditions d'accueil et de vie en collectivité.

Il s'articule autour de 5 missions.



Ces cinq missions ont été intégralement reprises et adaptées au contexte de la réforme des rythmes scolaires et ont constitué les fondations du Projet Educatif De Territoire (PEDT) signé en 2014 avec les deux écoles du groupe scolaire J. Prévert. Celui-ci a été ratifié en 2021 par l'école Sainte Famille, en concertation avec Animaje (espace jeunes), la médiathèque et les associations de parents d'élèves, pour une reconduction 2022-2024. Cette démarche, vise à mobiliser toutes les ressources du territoire et à garantir la continuité éducative en mutualisant les compétences des acteurs locaux au bénéfice des enfants.

4.2. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES GENERAUX

Chaque mission du projet éducatif, qui décrit les engagements, les démarches des actions éducatives, a permis à l'équipe de définir des objectifs pédagogiques qui orientent les choix d'organisation, de fonctionnement et de propositions :

- **Accueil :**
 - Permettre aux enfants d'échanger avec l'équipe.
 - Concevoir un accueil chaleureux.
 - Accueillir des enfants porteurs de handicap dans de bonnes conditions.
 - Apporter les moyens nécessaires aux enfants pour une bonne intégration.
- **Bienveillance :**
 - Développer l'autonomie à travers des temps de collectivité et d'activités.
 - Permettre à l'enfant d'être acteur de sa journée.
 - Respecter et garantir des rythmes adaptés à chacun.
 - Proposer et adapter des animations en fonction des âges et des capacités.
- **Prévention :**
 - Assurer la sécurité physique et morale des enfants.
 - Permettre aux parents de signaler des situations particulières, disponibilité de l'équipe pédagogique.
 - Apprendre et assurer l'hygiène des enfants.
 - Sensibiliser à l'environnement, au tri sélectif.

- **Coéducation :**

- Développer la socialisation par le respect de la vie en collectivité.
- Organiser des temps d'échanges et de rencontres.
- Permettre aux enfants de s'ouvrir aux autres.
- Permettre aux enfants de se construire sur des temps « informels ».
- Dialogue avec les parents, les enseignants.

- **Ouverture :**

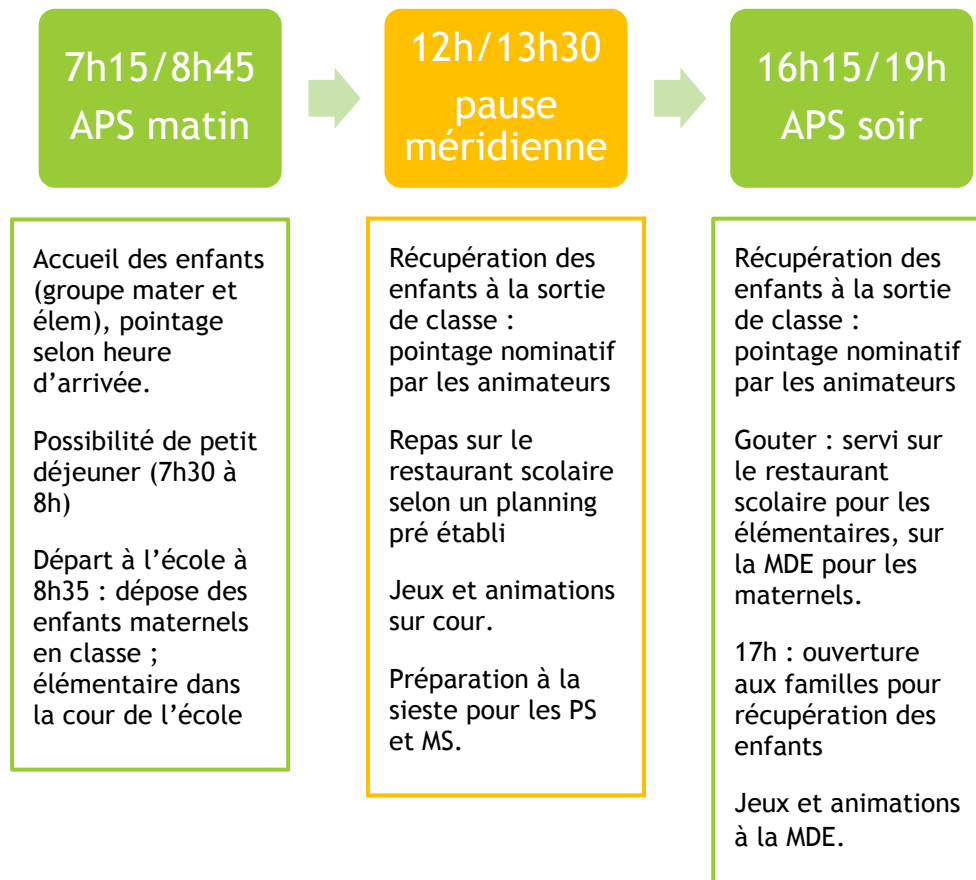
- Créer du lien social, organiser des rencontres intergénérationnelles.
- Permettre aux enfants d'appréhender de nouveaux publics.
- Découvrir de nouvelles cultures, de nouveaux environnements.
- Permettre aux enfants de participer à des activités de consommation ludiques et divertissantes.
- Organiser des séjours et des nuitées dans le cadre de l'accueil de loisirs.
- Créer des partenariats avec différents acteurs locaux.

4.3. LES DEMARCHES PEDAGOGIQUES

4.3.1. LES TEMPS PERISCOLAIRES (ACCUEIL PERISCOLAIRE ET PAUSE MERIDIENNE)

Sur les jours scolaires ; seulement pour les élèves de l'école publique Jacques Prévert.

JOURNEE TYPE :



4.3.2. L'ACCUEIL DE LOISIRS

Sur toutes les périodes de vacances ainsi que sur les mercredis des semaines scolaires ; pour tous les enfants âgés de 3 à 12 ans inscrits à la Maison de l'Enfance.

JOURNEE TYPE :



4.3.3. INTENTIONS PEDAGOGIQUES = OBJECTIFS OPERATIONNELS

ACCUEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une visite de la structure aux nouveaux inscrits (parents et enfants) - Mise en place de temps de parole au cours de la journée. - Définir un animateur en charge de l'accueil des familles le matin et le soir. - Aménager les locaux pour créer une sensation de bien-être et de confort, adaptés aux âges. Proposer des espaces jeux et les renouveler si besoin. - Mise en place d'outils fonctionnels et adaptables repères pour les enfants porteurs de handicap. - Proposer des activités collectives et des animations de groupe. - Faire des jeux de connaissance. - Répartir les enfants de la classe ULIS sur leur niveau d'inclusion. - Mettre en place des actions à destination des familles (parents et enfants).
BIENVEILLANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Faire participer les enfants aux tâches de la vie quotidienne : service du goûter, installation et débarrassage le midi et lors des goûters. - Utiliser une boîte à idées et intégrer les propositions des enfants au planning. - Aider sans faire à la place et leur apprendre à faire eux-mêmes. - Créer un programme d'animation selon les tranches d'âge (3/5 ans, 6/8 ans, 9/12 ans). - Proposer des activités variées dans différents domaines (créatives, sportives, d'expression, scientifiques...) pour offrir un choix. - Encourager les enfants à participer, leur apprendre à faire des choix. Ne pas obliger à participer mais plutôt inciter. - Prendre en compte le rythme des enfants : proposer des temps de sieste et de temps calmes adaptés aux besoins, leur permettre de prendre leur temps lors du repas... - Etre attentif aux comportements des enfants, échanger en équipe. - Leur permettre d'avoir des temps libres en laissant de la place à l'autonomie. - Jouer avec eux, participer au même titre que les enfants (vie quotidienne, règles de vie...) en se prenant en compte sa position d'adulte référent.
PREVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les taux d'encadrement et la réglementation en vigueur. - Se rendre disponible lors des temps d'accueil des familles. - Utiliser des outils de communication avec les familles : mail, échange téléphonique, RDV en cas de besoin. - Instaurer des rituels d'hygiène avec les enfants : lavage des mains, passage aux toilettes... - Participer activement au tri sélectif en installant des poubelles appropriées. - Limiter l'utilisation des emballages individuels. - Proposer des animations en lien avec l'environnement (ramassage de déchets, balades nature...) - Communiquer sur les menus afin de prendre en compte les enfants bénéficiant de PAI en fonction de leur régime spécifique.
COEDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> - Définir des règles de vie avec les enfants, les respecter (enfants et adultes) en faire des rappels réguliers et utiliser des outils fonctionnels à destination du public. - Proposer des activités en fonction des compétences de chaque animateur, mise en place de projet d'animation. - Organiser des animations avec des partenaires : intercentres, maison de retraite, médiathèque... - Eduquer les enfants au goût et à l'alimentation : organiser des temps d'animation en partenariat avec le restaurant scolaire (semaine du goût, anti gaspi, tri des déchets, animation cuisine...) - Participer aux équipes éducatives si nécessaire (directeur ACM).
OUVERTURE	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir des thématiques variées, adaptées aux enfants, selon les périodes (mercredis, vacances scolaires). Créer une « ambiance » en lien avec le thème (décor, fabulation...) - Inscrire plusieurs temps de rencontres tout au long de l'année avec les partenaires (Animaje, RJB...) - Proposer des sorties de groupe autour d'activités dans le milieu local voire au-delà (sorties à la journée, ½ journée, piscine...) - Créer des séjours chaque été adaptés à différentes tranches d'âge. - Faire des bilans, des régulations et des évaluations avec les différents partenaires, définir des perspectives.

4.3.4. SEJOURS (ACTIVITES ACCESSOIRES ETE)

Des séjours (déclarés en Activités Accessoires de l'ALSH auprès de la DSDEN 44), encadrés par l'équipe pédagogique de l'ALSH, sont organisés durant les grandes vacances d'été en juillet et août. Ils se déroulent sur 5 jours (et 4 nuits) maximum et sont proposés aux enfants selon des tranches d'âges et des thèmes/activités spécifiques. Ils peuvent être à dominante sportive, culturelle ou découverte et prennent un format différent (camping, base de loisirs, séjour itinérant...) selon une offre renouvelée chaque année par les équipes de l'ALSH.

Ces séjours font l'objet d'un projet pédagogique annexe en concordance avec celui de l'ACM. Il permet de préciser des objectifs spécifiques au séjour (découverte de nouveaux sports, d'un nouveau milieu... ou objectif axé autour de l'autonomie par exemple).



Des modalités d'inscription sont transmises aux familles lors de la diffusion des plaquettes de promotion des séjours : un dossier de pré-inscription précisant les souhaits et choix de séjour est à remplir par les parents qui le transmettent à l'accueil de la MDE. Une commission d'attribution finalise ainsi les participants à chaque séjour.

4.4. L'ACCUEIL DES MINEURS ATTEINTS DE TROUBLE DE LA SANTE OU DE HANDICAPS.

4.4.1. ENFANT PORTEUR D'UN HANDICAP

Lorsqu'une famille informe son intention d'inscrire son enfant souffrant d'un handicap dans le système scolaire ou extrascolaire, la famille est reçue par le responsable ACM et/ou l'élue à la jeunesse avant l'accueil de l'enfant.

Les problématiques sont évoquées afin de connaître les conditions d'accueil de l'enfant et d'envisager des adaptations d'accueil au besoin (encadrement, rythme...)

Un lien est également établi avec l'équipe enseignante pour garantir la continuité pédagogique dans l'accueil de ces enfants.

De plus en cas de prise en charge supplémentaire nécessaire, notamment sur les temps d'accueil de loisirs, Clisson Sèvre et Maine Agglomération est sollicitée pour permettre cet accueil individuel et adapté.

4.4.2. ENFANT SOUFFRANT D'UNE ALLERGIE

Lorsqu'un enfant souffre d'une allergie (alimentaire ou non), la famille ou le tuteur légal doit en informer la direction de l'école pour mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), celui-ci transmis également au service ACM.

Le PAI est également transmis au médecin traitant ou à l'allergologue suivant l'enfant. Il doit être accompagné des médicaments et de l'ordonnance signalant la posologie à suivre en cas de problème. Ce document doit être signé par l'équipe enseignante, le médecin et les responsables des services ACM.

L'équipe de restauration doit également être informée des enfants souffrants d'allergies alimentaires ou indiqués avec des restrictions alimentaires liées à des convictions religieuses. Un tableau récapitulatif établi par le service ACM, est fourni au responsable du restaurant scolaire pour garantir ce suivi.

Les organisations par référence de classe pour les animateurs permettent de contrôler ces éléments et d'assurer la sécurité de ces enfants.

Un suivi régulier de ces différents dossiers est confié au référent sanitaire du service ACM.

4.4.3. PRISE DE MEDICAMENTS ET SOINS ADMINISTRES

Avant tout soin, il est impératif de consulter la fiche sanitaire de l'enfant afin de vérifier l'existence d'une éventuelle allergie médicamenteuse. Tout soin doit faire l'objet d'une transmission écrite dans le cahier d'infirmier.

La prise de médicaments (y compris les médicaments anti douleur type paracétamol) n'est autorisée que sur prescription médicale (présentation de l'ordonnance).

Les médicaments de l'enfant ayant des problèmes de santé :



- Doivent être stockés à part.
- Dans leur emballage d'origine sur lequel seront notés le nom et prénom de l'enfant concerné.
- Avec l'ordonnance du médecin traitant.
- Une autorisation écrite des parents doit être établie désignant l'équipe d'animation pour administrer les médicaments.

5. LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

Un Règlement de Fonctionnement est écrit et s'attache à décrire les textes, les principes et les fonctionnements des d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) de Clisson. Ces règles découlent essentiellement du maillage de services sur le territoire de Clisson et des communes limitrophes, des conventions qui les lient et des temps d'accueils dissociés entre les périodes scolaires et de congés. Chacune de ces structures concoure, selon son fonctionnement, à proposer des accueils adaptés aux enfants tout au long de l'année.

5.1. LES MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFICATION

La première inscription pour l'ALSH et l'accueil périscolaire doit se faire à l'accueil de la Maison de l'Enfance et être renouvelée chaque année dès le mois de juin. Les enfants peuvent être accueillis de l'âge de 3 ans révolu et jusqu'au 13ème anniversaire de l'enfant.

Après inscription auprès du secrétariat, un accès à un compte famille est donné sur le site internet de la ville :

- Consultation de l'historique des consommations (mois en cours et mois précédent)
- Paiement en ligne par carte bancaire et visualisation de l'historique des paiements.
- Actualisation des données (autorisations ; santé ; payeurs ; assurances, etc..) et modification si besoin, en joignant les documents demandés.

- Réservation en ligne de l'accueil périscolaire et la restauration : contrats réguliers pour l'année scolaire ou besoins occasionnels
- Réservation en ligne de l'accueil de loisirs des mercredis sur une période de 3 mois (sous réserve de porte-monnaie approvisionné)
- Réservation de l'accueil de loisirs des vacances (ouverture 1 mois avant le début des vacances)

Les actes facturés sont le fruit des réservations des parents²:

APS : facturation au quart d'heure selon le taux d'effort appliqué au QF. Inscriptions modifiables à J-2.

Pause Méridienne : facturation au repas selon le taux d'effort appliqué au QF, un forfait d'encadrement est systématiquement ajouté au coût des repas. Inscriptions modifiables à J-2

ALSH mercredis scolaires : facturation à la demie journée avec ou sans repas ou journée complète selon une grille tarifaire (tranches QF). Inscriptions modifiables à J-7.

ALSH Vacances scolaires : facturation à la journée uniquement (tarifs intégrant le repas) selon une grille tarifaire (tranches QF). Inscriptions modifiables à J-7.



Toute réservation est OBLIGATOIRE par internet (via compte famille).

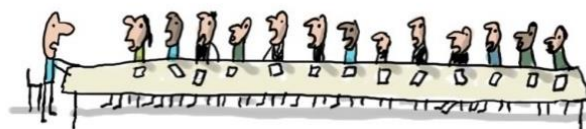
Les inscriptions et annulations hors délai doivent être impérativement signalées par mail à mde@mairie-clisson.fr ou sur le répondeur du secrétariat : 02.40.54.29.50

5.2. LES EQUIPES

5.2.1. PRESENTATION

L'équipe de direction se compose d'un directeur (responsable ACM) + une adjointe, ces deux personnes assurent la direction de l'ALSH en alternance sur les petites et grandes vacances (+ 1 adjoint possible sur les périodes « hautes » de l'été).

Le directeur assure l'organisation et la gestion de la structure. Il est le garant de la qualité du travail de son équipe auprès des enfants et coordonne l'ensemble des actions entreprises. Il assure toute information sur le fonctionnement de l'établissement. Il est responsable, avec son équipe, de la mise en œuvre du Projet Educatif de la Ville, en lien avec les autres services de la Maison de l'Enfance, de la Ville et de ses partenaires. Le directeur a en charge les relations avec les familles, l'organisation de l'accueil des enfants au quotidien et leur encadrement, la gestion du personnel, ainsi que l'organisation administrative et financière des « Accueils Collectifs de Mineurs ». L'ensemble de ses missions s'effectue sous le contrôle et avec l'appui du Directeur de l'Enfance et Action Educative et du Directeur Général des Services de la Ville.



² Annexe : « informations pratiques Maison de l'Enfance »

L'équipe d'animation se compose de 21 animateurs travaillant à l'année, titulaires ou contractuels, diplômés (BAFA, BPJEPS, Licence...) ou non dans le respect des taux d'encadrements des ACM, et chargés plus spécifiquement de la conception du programme d'animation et de la menée des activités avec les enfants. Nous accueillons également des animateurs stagiaires BAFA ainsi que des animateurs diplômés saisonniers pour compléter l'équipe pédagogique sur les petites et/ou grandes vacances scolaires. Le service accueille également des stagiaires école (bac pro, MFR...), sur projet et avec un tuteur de stage nommé au sein de l'équipe.

Les agents de services extérieurs interviennent également dans les organisations. Du personnel de la Ville (entretien, restauration), assurent les fonctions de préparation des repas des enfants, d'entretien du linge, ainsi que de propreté quotidienne des locaux, et participent ainsi à la vie du service. Les repas sont adaptés à l'âge des enfants et préparés au restaurant du Groupe scolaire « Jacques Prévert ». Ils sont servis dans les locaux du restaurant avec l'encadrement de l'équipe d'animation.

Des partenaires extérieurs peuvent être amenés à intervenir auprès du public accueilli : prestataires d'animations, autres ALSH, autres structures (EHPAD, espace jeunes...). La direction de l'ACM, en relation directe avec ces intervenants, reste garant des organisations et le public reste sous la responsabilité des animateurs.

5.2.2. MISSIONS ET FONCTIONS

Sous l'autorité du responsable du service ACM, ou de son adjoint en cas d'absence, l'animateur/trice accueille et anime, en toute sécurité, le public qui lui est confié. Il veille au respect des valeurs définies dans le projet éducatif et pédagogique. Il met en place des projets adaptés au public accueilli.

Il se doit également de faire attention à sa posture : langage adapté, tenue vestimentaire, utilisation du téléphone portable...

- *Fonctions auprès des enfants :*
 - Garantir et veiller à tout moment à la sécurité du public accueilli.
 - Etre ponctuel et prendre en charge le public dès sa prise de poste.
 - Participer à l'accueil des enfants et assure leur bien être durant la journée.
 - Participer aux temps de préparation et aménager les espaces.
 - Mettre en place des projets d'animation en fonction des besoins du public.
 - Mener ses activités dans une démarche pédagogique réfléchie.
- *Fonctions auprès des familles :*
 - Participer à l'accueil des familles en établissant une relation de confiance, en étant poli et courtois.
 - Veiller à la transmission des informations importantes (famille-enfant-école-service) en respectant la confidentialité.
 - En cas de problème de comportement lié à un enfant, échanger avec l'équipe et la direction.
- *Fonctions dans l'équipe :*

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique, sa mise en place et son évaluation.
- Communiquer et veiller à la transmission des informations.
- Collaborer avec l'équipe au programme d'animation en prenant en compte les compétences de chacun.
- Participer à l'élaboration du programme d'activités.
- Participer aux réunions (préparations, bilans...)
- *Fonctions administratives :*
 - Réaliser le pointage des enfants sur la tablette et sur les listings de présence.
 - Vérifier les données pointées et transmission des informations à l'accueil secrétariat.
- *Fonction sanitaire :*
 - Tenir en bon état les trousseaux à pharmacies, les espaces infirmerie (référent) et noter les soins administrés.
 - Prendre connaissance des fiches de renseignements sur les éventuelles contre-indications médicales et/ou alimentaires.
 - Veiller au rangement et à la propreté des locaux utilisés.
 - Être garant du matériel utilisé lors des activités.
 - Suivre la traçabilité des repas lors des séjours été.

5.3. LA COMMUNICATION

La communication avec les familles peut aussi bien se faire par l'équipe de direction que les animateurs. Ces derniers peuvent avoir à relater le déroulement et événements de la journée de leur enfant s'ils en sont demandeur. Au besoin les animateurs orientent les familles vers le responsable ACM lorsqu'il s'agit de questions d'organisation et de fonctionnement plus spécifiques.

La communication avec les familles se fait par différents biais :

En ligne :

- 🔗 Via le Portail famille.
- 🔗 Sur le site internet de la Ville (planning animation...).

Les rencontres :

- ☺ Rendez-vous avec les familles (première inscription, info particulière...).
- ☺ Réunion d'informations (séjours, réunion de rentrée...).
- ☺ Temps conviviaux organisés et proposés par les équipes (soirées familles, expo...).

Les affichages :

- 📄 Tableau accueil (infos générales...).
- 📄 Panneaux extérieurs école et MDE (menus...).

Les questionnaires :

- Pour récolter des informations concernant le plus grand nombre.
- Adressés aux enfants ou aux familles.



Le responsable ACM fait le lien avec les organisateurs, les élus, les équipes enseignantes, les prestataires... Il communique à l'aide de compte rendus, de réunions ou de commissions.

6. L'ÉVALUATION

« *Évaluer, c'est s'interroger sur la valeur, la portée, le sens de l'action que l'on vient d'engager* »

Elle doit se faire en lien avec des objectifs auxquels on peut se référer à tout moment. Elle permet de vérifier l'avancée des projets et de réguler l'équipe d'encadrement.

Cette évaluation se fait à différents niveaux : public, familles, encadrants, organisateurs. Elle prend en compte les échanges de l'équipe au cours des réunions bilans et de fonctionnement, les retours des enfants et des familles selon des critères quantitatifs et qualitatifs sous format d'outils mis en place par les équipes (discussions, sondages, questionnaires...)

Elle a différentes finalités :

- Contrôler l'avancée du projet en mesurant l'écart entre les intentions et la réalité.
- Réguler le groupe, en permettant à chacun de s'exprimer.
- Prendre des décisions, pour revoir les écarts du projet, régler les éventuels problèmes.
- Se former en analysant le vécu, en prenant du recul.

In fine, l'évaluation nous permet d'avancer : c'est un moment de régulation, qui nous permet de conforter certaines actions et pratiques et d'en réajuster d'autres. Elle permet d'identifier les réussites et les manques et si besoin de réviser le projet pédagogique.

6.1. LES BILANS/LES REUNIONS D'EQUIPE

Des réunions sont fixées au cours de l'année et servent à faire le point sur des temps définis (APS, PM, ALSH mercredi et vacances...).

Les animateurs préparent les projets de la période et évaluent les objectifs fixés. C'est le moment aussi de voir si l'organisation des différents temps est pertinente ou s'il faut procéder à des ajustements.

Les objectifs pédagogiques sont ainsi évalués tout au cours de l'année lors de ces temps de réunions grâce à différents supports écrits³



-APS et PM : 5 réunions de bilans par année scolaire (1 par période).

-ALSH mercredis : 5 réunions de bilans par année scolaire (1 par période).

-ALSH vacances : 1 réunion à la fin de chaque vacance.

-ALSH été : 1 réunion préparatoire (2 jours) + 1 réunion d'équipe par semaine + 1 bilan fin d'été.

³ Annexe : « *fiche bilan de période* »

6.2. AJUSTEMENTS ET PROJETS PONCTUELS

Les réajustements peuvent être nécessaires en cours d'année en fonction des besoins de la structure. Ces réajustements, discutés au cours des réunions de fonctionnement, sont validés en équipe avant leur mise en application.

Si les réajustements concernent les modalités d'ouverture ou d'accueil de la structure, ils seront délibérés par les différents organisateurs selon leur niveau d'intervention (Mairie, Aggloh...)

Aussi en complément, certains projets ponctuels en accord avec celui de la structure et à l'initiative des équipes d'animation ou d'une commande des organisateurs, peuvent être mis en place en cours d'année (soirée jeux en famille, actions parentalité...). Ceux-ci font l'objet d'une fiche projet spécifique (organisation, modalités, objectifs...).

7. ANNEXES

1. *Plan d'implantation de la structure.*
2. *Infos pratiques MDE.*
3. *Fiches bilans de période.*

Accueil de loisirs

Maison de l'Enfance

Programme des mercredis

du 15 mai au 3 juillet 2024

LES
JEUX

OLYMPIQUES

5 ANNEAUX - 5 OBJECTIFS :
LE PARTAGE, L'ENTRAIDE, LA
COLLABORATION, LE RESPECT DES
DIFFÉRENCES ET LA TOLÉRANCE
VIENS T'AMUSER !

HORAIRES :

Accueil des familles :

- le matin de 9h à 9h30
- le midi de 12h à 12h15 et de 13h30 à 13h45
- le soir de 17h à 17h30

Inscription à la journée ou à la demi journée (avec ou sans repas)

Un accueil avant et après l'accueil de loisirs est à votre disposition :

- le matin de 7h15 à 9h
- le soir de 17h30 à 18h45

L'accueil des enfants se fait dans le respect du protocole sanitaire en cours pour les accueils collectifs de mineurs.

Renseignements et réservations :

Accueil de loisirs
Maison de l'Enfance
4 bis esplanade de Klettgau
44190 CLISSON
Téléphone : 02 40 54 29 50
Mail : mde@mairie-clisson.fr



LES JEUX OLYMPIQUES

Mes mercredis de mai & juin

MERCREDI
15 MAI

FABRIQUE DES SYMBOLES OLYMPIQUES / SEMIS MARA'THON /
DÉCORE TA SALLE : BANDEROLLES & DRAPEAUX

MÉDIATHÈQUE

MERCREDI
22 MAI

CONSTRUIS LA FLAMME OLYMPIQUE / CUISINE

BALLE AUX PRISONNIERS / MANDALAS

MERCREDI
29 MAI

CRÉE TA MÉDAILLE DE VAINQUEUR / CONSTRUIS LE PODIUM / CUISINE

PEINTURE

MERCREDI
5 JUIN

CRÉE TA MÉDAILLE PARTIE 2 / COURSE AUX COULEURS / INITIATIONS SPORTS

PEINTURE / INITIATION MUSIQUE

MERCREDI
12 JUIN

OLYMPIADES

ACTIVITÉ À LA CARTE

MERCREDI
19 JUIN

SORTIE BALADE NATURE / LES 5 ANS PASSENT LA JOURNÉE AVEC LES 6-8 ANS

MÉDIATHÈQUE

MERCREDI
26 JUIN

JEUX SPORTIFS / SORTIE AU PARC DU LABYRINTHE / CHASSE AU TRÉSOR

ACTIVITÉ À LA CARTE

MERCREDI
3 JUILLET

JOURNÉE FESTIVE : C'EST LES VACANCES !



LES JEUX OLYMPIQUES

Mes mercredis de mai & juin

MERCREDI
15 MAI

SEMIS MARATHON / MÉDITATION EN EXTÉRIEUR / INITIATION BADMINTON

MÉDIATHÈQUE / "FOUS DE FOOT"

MERCREDI
22 MAI

FRESQUE OLYMPIQUE / *TEAM COOP*

VISITE À LA RÉSIDENCE JACQUES BERTRAND / RALLYE CHOCOLAT

MERCREDI
29 MAI

CUISINE / JEU DE PATEAU "L'ÎLE AUX PIRATES" / *TEAM COOP*

"TOUJOURS PLUS HAUT, TOUJOURS PLUS LOIN, TOUJOURS PLUS FORT"

MERCREDI
5 JUIN

PARCOURS DE LA FLAMME OLYMPIQUE / TEST CAPACITÉ VÉLO /
DÉCO NATURELLE D'EXTÉRIEUR

FABRIQUE DES BOUTEILLES SENSORIELLES / INITIATION VORTEX

MERCREDI
12 JUIN

CRÉE UN PATEAU DE JEU / SORTIE VÉLO À LA JOURNÉE / EXPÉRIMENTE LA GRAVITÉ
ET L'ÉQUILIBRE

BINGO SPORTIF

MERCREDI
19 JUIN

TEAM COOP / LECTURES VAGABONDES / JEU SPORTIF : LE CERCLE EMPOISONNÉ

ÉPREUVES ANTIQUES / FABRIQUE DES CABANES DANS LES CÔTEAUX

MERCREDI
26 JUIN

OLYMPIADES

MERCREDI
3 JUILLET

CUISINE / DÉCORE UNE PINATA / INITIATION HANDBALL

TEMPS FESTIF



LES JEUX OLYMPIQUES

Mes mercredis de mai & juin

MERCREDI
15 MAI

LA CAUSERIE DES J-O / MIMES DES SPORTS

LES J-O DES ENFANTS : ÉPREUVES D'ADRESSE

MERCREDI
22 MAI

LA CHORÉGRAPHIE DES J-O / BATTLE DE DANSE / "LES ANNEAUX DES J-O SOUS TOUS SES BRICOS"

POINTILLISME AU BOUCHON / ACTIVITÉ À LA DEMANDE

MERCREDI
29 MAI

BRICOLAGE "MOBILE DES SPORTS"

ANIMAJE

MERCREDI
5 JUIN

JOURNÉE PARALYMPIQUE

MERCREDI
12 JUIN

LES JEUX DE L'ARÈNE / REPAS AVEC LES RÉSIDENTS DE LA RÉSIDENCE JACQUES BERTRAND

KARAOKÉ

MERCREDI
19 JUIN

CRAFT BALLON DE RUGBY / FABRIQUE DES MÉDAILLES OLYMPIQUES / ORIGAMIS

PISCINE

MERCREDI
26 JUIN

LES J-O DES ENFANTS : HOCKEY

CUISINE

MERCREDI
3 JUILLET

JOURNÉE FESTIVE : C'EST LES VACANCES !

